

4 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 4 décembre 2023 à 21h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Présentation et adoption du budget 2024
3. Période de questions sur le budget 2024
4. Fermeture de la séance

2023-12-04-17 Lecture et adoption du budget 2024

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Chantale Côté nous mentionne que le surplus prévu par le remboursement d'internet doit aller dans un fond indépendant.

Mme Mélina Dupras-Rossier se demande pourquoi notre budget contient des cents.

Mme Mélina Dupras-Rossier se demande quand aura lieu le prochain rôle d'évaluation.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte, et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 21h15.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay
Maire

Geneviève Boutin
Directrice générale greffière-
trésorière